

Projet LIFE08 NAT/F/000471
Restauration de la dynamique des habitats alluviaux rhénans
sur l'île du Rohrschollen

COMPTE RENDU DE REUNION TECHNIQUE

Date de la réunion : 06/06/2013

Lieu de la réunion : rue de Soleure – Ville de Strasbourg

Rédacteur : Chloé WEEGER

Objet de la réunion : Réponse à l'avis de l'ONEMA transmis avant le comité consultatif de la réserve naturelle de l'île du Rohrschollen du 17 janvier 2013 et concernant le projet de travaux final pour la restauration écologique de l'île

Participants :

Prénom NOM	Prés.	Diffus.	Organisme	Coordonnées
Frédéric LONCHAMPT	X	X	Ville de Strasbourg	frederic.lonchampt@strasbourg.eu
Chloé WEEGER	X	X	Ville de Strasbourg	chloe.weeger@strasbourg.eu
Julien VIALLARD	X	X	ONEMA	julien.viallard@onema.fr
Florent LAMAND	X	X	ONEMA	florent.lamand@onema.fr
Bernard REHM	X	X	DREAL Alsace	bernard.rehm@developpement-durable.gouv.fr

Déroulement de la réunion

Cette réunion est organisée afin de répondre aux remarques transmises par l'ONEMA sur le projet de travaux de l'île du Rohrschollen.

F. Lonchampt soulève le fait que les remarques transmises par l'ONEMA en janvier 2013 reprenaient certaines remarques déjà formulées lors de l'instruction du dossier (enquête administrative) et auxquelles la Ville de Strasbourg a déjà répondu. Il se demande donc si l'ONEMA a été destinataire des réponses rédigées par la Ville.

L'ONEMA indique que les rapports A1 à A5 transmis en janvier 2013 ne répondaient pas à leurs remarques :

Remarque n°1 de l'ONEMA :

Les rapports sur les actions A1 et A2 font ressortir l'intérêt d'un débit permanent dans le Bauerngrundwasser. Le rapport de l'action A1 préconise une plage de débit variée, centrée autour de la valeur de 4 m³/s, pour avoir des vitesses de courant significatives. Actuellement, la permanence d'un débit est conditionnée à l'obtention d'un droit d'eau. Dans les dossiers, il n'est pas précisé si ce débit serait prélevé sur le débit du Rhin ou sur le débit du Vieux Rhin. Si ce débit venait à être prélevé sur le débit réservé du Vieux



Projet LIFE08 NAT/F/000471
Restauration de la dynamique des habitats alluviaux rhénans
sur l'île du Rohrschollen

COMPTE RENDU DE REUNION TECHNIQUE

Date de la réunion : 06/06/2013

Lieu de la réunion : rue de Soleure – Ville de Strasbourg

Rédacteur : Chloé WEEGER

Rhin, celui-ci se trouverait diminué sur 3 km à l'aval du barrage de dérivation (soit du barrage jusqu'au débouché du Bauerngrundwasser). Dans ce cas, il serait intéressant de mettre en balance l'impact de la diminution du débit réservé pour le Vieux Rhin avec le gain d'un débit permanent pour le Bauerngrundwasser.

F. Lonchamp présente quelques éléments de contexte :

Le débit réservé transitant par le barrage EDF est de 15 m³/s. Ce débit n'est pas entièrement turbiné pour des raisons techniques, il reste de 1 à 2 m³/s. EDF a donné son accord de principe pour faire transiter cette partie du débit réservé par le futur ouvrage de prise d'eau afin d'assurer un débit permanent dans le Bauerngrundwasser. Ce transfert de débit était le seul moyen d'avoir un débit d'étiage permanent car il n'y a aucun droit d'eau supplémentaire disponible au niveau du bief de Strasbourg.

F. Lonchamp précise que cet accord a nécessité près d'un an de négociation. En particulier, la Ville de Strasbourg a dû justifier la nécessité d'un débit permanent.

L'ONEMA pose la question de la valeur de 1 à 2 m³/s comparée à la valeur de 4 m³/s mentionnée précédemment dans les études préalables.

F. Lonchamp indique qu'un débit de 4 m³/s correspondrait au fonctionnement optimum d'un cours d'eau, ce qui n'est pas recherché dans le projet actuel qui vise un fonctionnement différentiel de type giessen.

L'ONEMA indique que ces éléments de réponse sont satisfaisants pour expliquer le projet actuel mais qu'ils ne figuraient pas dans les documents qui leur ont été remis.

B. Rehm précise que le mémoire de réponse de la Ville de Strasbourg n'a pas été transmis aux administrations consultées lors de l'enquête administrative.

Remarque n°2 de l'ONEMA :

Concernant la connectivité entre le Vieux-Rhin et le Bauerngrundwasser, les informations sur l'aménagement du débouché du Bauerngrundwasser sont succinctes. Afin d'évaluer la franchissabilité piscicole au niveau de ce dispositif, une description plus description plus complète serait nécessaire : nombre d'échancrures, débit dans l'ouvrage, vitesse dans l'ouvrage, hauteur d'eau...

F. Lonchamp indique que la Ville a retravaillé le dossier avec son maître d'œuvre (pour la continuité piscicole) et l'Université (concernant les matériaux solides).

L'aménagement prévu en zone de restitution comprend aujourd'hui :

- 6 passages à claire-voie, équipés d'un caillebotis supportant le passage de véhicules légers et répartis en zone centrale du cours d'eau et près de chaque berge en zone de moindre courant ;



Projet LIFE08 NAT/F/000471
Restauration de la dynamique des habitats alluviaux rhénans
sur l'île du Rohrschollen

COMPTE RENDU DE REUNION TECHNIQUE

Date de la réunion : 06/06/2013

Lieu de la réunion : rue de Soleure – Ville de Strasbourg

Rédacteur : Chloé WEEGER

- 2 passages à fond naturel, dont 1 passage busé (diamètre 0.80 m) et 1 cadre (1.80 m x 1 m). Ce cadre sera débatardé lors des inondations dynamiques afin de faciliter notamment la continuité sédimentaire et des embâcles.

En dehors des périodes d'inondations dynamiques, seuls les 1 à 2 m³/s de débit permanent transiteront par cet aménagement avec des vitesses attendues inférieures à 0.5 m/s. Cette vitesse permet le maintien de l'habitat existant de la Loche à l'aval de l'ouvrage.

Les 6 passages à claire-voie évitent l'effet tunnel et permettent aux poissons de traverser à la lumière. Les 2 passages à fond naturel favorisent la traversée des poissons de fond, notamment la Loche de rivière. Les passages proches de la berge doivent permettre de garantir une zone de faible profondeur et donc de faible courant surtout favorable à la remontée des alevins et petits poissons.

L'ONEMA indique que les éléments transmis dans les études préalables n'étaient pas suffisants pour statuer sur la franchissabilité du dispositif. Sur la base du terme « connectivité piscicole », l'ONEMA s'attendait en effet à une réflexion de type passe à poissons, ouvrage qui se doit de respecter des critères afin d'assurer une continuité écologique satisfaisante. L'aménagement prévu ne correspond pas à ce type d'ouvrage.

B. Rehm confirme qu'il s'agit d'un ouvrage visant la connectivité du Bauerngrundwasser avec le Vieux Rhin et qui n'est donc pas spécialement conçu pour son attractivité pour la faune piscicole.

L'ONEMA indique que les éléments transmis sont satisfaisants et que le projet tel que prévu aujourd'hui est plutôt intéressant.

Remarque supplémentaire :

F. Lonchampt regrette que l'ONEMA ne participe pas au suivi scientifique du projet LIFE+.

L'ONEMA confirme qu'il ne leur est en effet pas possible aujourd'hui d'intervenir sur ce type de projets en raison de la politique interne actuelle, sachant que le projet LIFE+ n'apparaît pas prioritaire au regard des problématiques intéressant l'ONEMA.

F. Lonchampt indique qu'il va voir pour travailler sur le suivi piscicole avec la Fédération de la Pêche.

